

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Ve RÉPUBLIQUE
(Deuxième lecture) - (n° 993)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 227

présenté par
M. Mamère, Mme Billard, MM. Yves Cochet et de Rugy

ARTICLE 22

Supprimer l'alinéa 4 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fait que le Sénat assortisse au principe posé par l'alinéa 1^{er} de cet article une exception au profit du Gouvernement restreint de façon drastique les faibles avancées de cet article.